

<https://enseignants.se-uns.org/Le-SE-Unsa-reagit-aux-inquietudes-des-conseillers-en-formation-continue>



# Le SE-Unsa réagit aux inquiétudes des conseillers en formation continue

- Je suis... - Personnel Gréta/MLDS -

Date de mise en ligne : vendredi 22 mars 2019

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Le SE-Unsa interpelle le Ministre : il y a urgence à réviser le décret de 90 sur les missions des conseillers en formation continue (CFC).

La loi du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » donne la possibilité aux GRETA de mettre en œuvre des formations en apprentissage. Au regard des exigences qu'impose la loi, il y a urgence à redéfinir les missions des CFC. Il y a donc urgence à réviser le référentiel de compétences et à reconsidérer le régime indemnitaire lié à l'accroissement des missions.

Le SE-Unsa rappelle que lors de la présentation du projet de décret qui intègre l'apprentissage aux missions des GRETA, soumis au Conseil supérieur de l'Éducation du 15 novembre 2018, nous avons fait remarquer qu'il serait pertinent non seulement de réunir le comité national de suivi (CNS) de la réforme des Greta mais aussi de traduire réglementairement les décisions prises lors du dernier CNS : régime indemnitaire, obligations de services, révision du référentiel métier.

Nous réaffirmons que confier aux GRETA la formation en apprentissage demande d'adapter le fonctionnement, la gouvernance et le management, les compétences et les critères qualités au regard du futur cahier des charges national des CFA.

Dans la mesure où les négociations sur la fonction de CFC n'ont pas abouti dans le cadre du GT15, le SE-Unsa a adressé un courrier au directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) et au DGRH (voir courrier en ci-dessous), pour demander au Ministre la tenue d'un groupe de travail dans les plus brefs délais et d'y associer les partenaires sociaux, comme annoncé lors du CSE du 15 novembre 2018. Il est temps de traiter tes personnels des GRETA comme des personnels à part entière !